



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 03 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 26 février 2025

PRESENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., LAGORGETTE P., CAZERES C., VICAIRE BONNIEU D., HUGON DE MASGONTIER A., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T.,

ABSENTS . VIAUD A. procuration à LACHAUD J., BOISDRON C. procuration à SAUTREAU J.M., CHABANET M., MALLET J. procuration à RAVON A.

SECRETAIRE : LACHAUD J.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 février 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 03/02/2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 (CFU)

Comme la loi l'indique, les comptes 2024 doivent être visés avant fin juin de l'année en cours, après examen de la Trésorerie. Le conseil municipal est appelé à valider les délibérations sur l'affectation des résultats des CFU 2024 qui ont été portés aux budgets primitifs 2025.

Les 6 CFU ont été votés à l'unanimité.

2- AMÉNAGEMENT CHEMINEMENT RD 730 : avenant n° 1

Le Maire informe qu'il convient de valider un avenant au marché d'aménagement du cheminement de la RD 730 vers la halte nautique ayant l'objet suivant : « la restriction d'accès à la parcelle privée située en contrebas de la RD 730 oblige à réaliser des travaux en période où le ruisseau « trompillon » est en eau. Cet état oblige à dériver le ruisseau afin de réaliser les travaux dans les délais impartis pour la procédure administrative. Ces travaux de dérivation du ruisseau n'étant pas prévu au marché ils doivent faire l'objet d'un avenant financier ».

- Le montant de ces travaux est de 6.472,00 € HT soit 7 766,40€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 d'un montant de 7 766,40€ TTC,

- Autorise Le Maire à signer l'avenant n°1 et tout autre document nécessaire.

3- AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PUITS QUI CHANTE : avenant n° 1

Le Maire informe qu'il convient de valider un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du puits qui chante ayant l'objet la modification de la répartition des honoraires entre A2i et SALTUS pour les missions ACT, VISA, DET et AOR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte l'avenant n° 1 portant sur la répartition des honoraires entre les deux co-traitants,
- Autorise Le Maire à signer l'avenant n°1 et tout autre document nécessaire.

4- CREATION D'UNE REGIE CINÉMA

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune reprendra la gestion du cinéma à compter du 1^{er} juillet 2025 et qu'il convient d'anticiper la création de la régie et l'ouverture du compte auprès de la DFT.

Les modalités de fonctionnement de la régie seront définies dans l'acte constitutif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide la création de la régie de recettes pour le cinéma
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la régie.

Jocelyne LACHAUD :

- Environ 150 personnes ont assisté à la soirée citoyenne du 1/03 sur la forêt.

Catherine CAZERES

- Rencontre avec l'assistante sociale et la secrétaire du Centre Médico-Social de Saint-Aulaye afin d'étudier les possibilités de travailler ensemble, voir la tenue d'une réunion par trimestre avec les associations et le CIAS.

Delphine VICAIRE BONNIEU

- Au conseil communautaire du 12/02, Mme Lafaye Maire de Vendoire responsable du dispositif ERRE = élus ruraux de relais de l'égalité, proposé par l'AMF est venue nous le présenter. Des élus communaux ont la possibilité d'œuvrer à la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous pouvons désigner 2 personnes chargée au niveau communal d'accompagner les familles et de les mettre en relation avec les structures référentes. Les élus devront participer à des formations et des actions de sensibilisation. 2 volontaires : C. CAZERES et D. VICAIRE BONNIEU

Jean-Michel SAUTREAU

- Crématorium : enquête publique du 20/03 au 4/04
- Inaugurations des différents chantiers le 21/06
- Prochain conseil municipal le 7/04 à 18h00.

Fin de séance à 20h 00